MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Somme

Commune : Martainneville

Autres communes : Saint-Maxent

R500

Appellation : Château de Martainneville

Monument(s)

Appellation : Château de Martainneville

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 24/05/2023

Étendue de la protection : - Les toitures et façades du château de Martainneville (Somme); au rez-de-chaussée : le vestibule, l'escalier et les quatre pièces de part et d'autre de l'escalier (deux de chaque côté), à savoir au nord-ouest, l'antichambre dite "slon e musique", et la chambre dite "d'apparat" et au sud-est, l'actuelle salle--à-manger dite "salle des gardes", et la salon dit "salon régence"; au premier étage les deux chambres jouxtant immédiatement l'escalier de part et d'autre (parcelles 301 et 302 section B) - les écuries en totalité (parcelle 301 section B) - les façades et toitures de la bergerie et du grenier à foin (parcelle 301 section B) - le pigeonnier en totalité (parcelle 299 section B) - le pavillon de jardin en totalité (parcelle 302 section B) - les murs d'enceinte et la grille d'entrée (parcelles 150, 153, 154, 243, 301, 302, 445 et 449 section B) - le parc, les sauts de loup et la partie du domaine s'étendant sur les parcelles 150, 151, 152, 153, 154, 243, 300, 301, 302 et 449 section B

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.